

# JOURNAL DE MONACO

## Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

**ABONNEMENTS :**  
MONACO — FRANCE ET COLONIES 900 francs  
ÉTRANGER (trais de poste en sus)  
Changement d'Adresse : 20 francs  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois

**INSERTIONS LÉGALES :** 60 francs la ligne

**DIRECTION — RÉDACTION**  
**ADMINISTRATION**  
IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO  
Place de la Visitation  
Téléphone : 021-79

### SOMMAIRE

#### ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêté du 14 octobre 1950 désignant l'Huissier chargé de procéder aux Ventes publiques mobilières (p. 607).*

#### AVIS ET COMMUNIQUÉS

##### MINISTÈRE D'ÉTAT.

*Communication du Ministère d'État (p. 607).*

##### CONTROLE DES CHANGES.

*Communiqué du Contrôle des Changes (p. 607).*

#### INFORMATIONS DIVERSES

*XXI<sup>ème</sup> Session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (p. 608).*

*État des condamnations du Tribunal Correctionnel (p. 613).*

**INSERTIONS ET ANNONCES LÉGALES** (p. 613-618).

#### Annexe au Journal de Monaco

**CONSEIL NATIONAL.** — *Compte rendu de la séance publique du 5 juin 1950 (p. 63 à 104).*

#### ARRÊTÉ DE LA DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

*Arrêté du 14 octobre 1950 désignant l'Huissier chargé de procéder aux Ventes publiques mobilières.*

Le Directeur des Services Judiciaires de la Principauté;  
Vu l'Ordonnance Souveraine n° 2141 du 29 mars 1938;

#### Arrête :

##### ARTICLE PREMIER.

M. Jean-Joseph Marquet, Huissier, est chargé, dans les conditions prévues à l'Ordonnance Souveraine ci-dessus rappelée, de procéder aux Ventes publiques mobilières, au cours de la période du 15 octobre 1950 au 14 octobre 1951.

##### ART. 2.

M. le Procureur Général près la Cour d'Appel est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait au Palais de Justice, à Monaco, le quatorze octobre mil neuf cent cinquante.

*Le Directeur*  
*des Services Judiciaires,*  
Y. LONCLE DE FORVILLE.

#### AVIS et COMMUNIQUÉS

##### MINISTÈRE D'ÉTAT

*Avis du Ministère d'État.*

Le Ministère d'État communique :

*Commissariat du Gouvernement et Service du Commerce:*

Ces Services sont transférés dans les locaux du Secrétariat du Département des Finances et de l'Économie Nationale Place de la Visitation, à Monaco-Ville.

##### CONTROLE DES CHANGES

*Direction du Contrôle des Changes :*

Ce Service est transféré dans les locaux de la Direction des Services Fiscaux, 17, rue Florestino, à la Condamine.

## INFORMATIONS DIVERSES

La rentrée solennelle des Tribunaux a eu lieu le 16 Octobre; nous donnerons dans le prochain numéro le compte rendu de cette audience et le discours de M. Robert Bellando de Castro.

### XXI<sup>me</sup> session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Le 16 octobre ont commencé au Sporting d'Hiver les travaux de la XXI<sup>me</sup> session du Conseil des Gouverneurs, sous la Présidence de l'Hon. Basil O'Connor qui avait, à sa droite, le Dr Lotlet, vice-Président de la Croix-Rouge Monégasque, MM. Georges Milson, sous-secrétaire général, et Marcel Van Zeeland, trésorier général, et à sa gauche, M. B. de Rougé, secrétaire général, M. Henry W.L. Dunning, secrétaire exécutif, et M. P. del Bovier, assistant général.

57 sociétés nationales répondirent présent à l'appel nominal.

Voici la liste des nations et le nom de leurs délégués :

*Argentine*: M. Alberio Crocco, Dr. Carlos Roura. — *Australie*: Sir John Newman Morris, C.M.G., Lady Owen, Colonel A.E. Coates, Mrs H. Standish. — *Autriche*: Professeur B. Breitner, Dr Maximilian Führung.

*Belgique*: Prince Frédéric de Mérode, M. Edmond Dronart. — *Bolivie*: Son Exc. le Ministre Don Eduardo Guzman Vila. — *Brésil*: Dr. Vivaldo Palma Lima Filho, M. T.W. Sloper. — *Bulgarie*: M. Dimitie Nenov Halov.

*Canada*: Dr. W. Stuart Stanbury, M.B.E., Colonel Frost. — *Chine*: M<sup>me</sup> Li Teh-Chuan, M. Wu Yun-Fu, M. Chen Chiao, M. Chi-Feng, M. Yen Ming-Chih. — *Colombie*: M. Veraldo Giramillo. — *Cuba*: Colonel Dr. Rodolfe N. Henriquez Lauranson, Dr David Mestro del Rio, Dr. Pedro Modina, M. Hernandez Cata.

*Danemark*: Consul Bagge, M. Aago Schoch, M<sup>lle</sup> K.M. Ahlmann-Ohlson, Dr. Boerge Helberg.

*République Dominicaine*: Mr. B. Peynado Soler.

*Equateur*: Dr. Grassot. — *Espagne*: Don Manfredo de Borbon, y Bernaldo de Quiros, Duque de Hernani. — *Etats-Unis d'Amérique*: M. James T. Nicholson, M. Harold W. Starr, M. Howard L. Benton, Miss June Gerathy (Secrétaire). — *Ethiopie*: M. Ate Seyfou Inessou.

*Finlande*: M. Erik Castrén. — *France*: Professeur G. Brouardel, S. Exc. M. l'Ambassadeur François-Poncet, Vicomte de Truchis de Varennes, S. Exc. le Ministre R. Ménilon, Dr. Debrousse.

*Grande-Bretagne*: Le Très Honorable Lord Woolton, P.C., C.H., D.L., La Comtesse de Limorjck, D.B.E., l'Alr Commodore Howat, M. W.J. Phillips, M. Denis Gessel, Miss Evelyn Bark. — *Grèce*: M. Michel A. Pasmazoglou, M. Th. Petracopoulos.

*Hongrie*: Dr. Eugène Hallot.

*Inde*: Sir Dhiren Mitra, C.B.E., M. K. Shanker Nigam, M.A., LL.B., Lieut.-Colonel C.L. Parischa. — *Indonésie*: Prince Bintara, Dr. Poedje Darmohosodo. — *Irak*: Sayid Ibrahim Mahmoud al Shabandar, Dr. Sabih Wahbi, M.D. — *Iran*: Dr. Abbas Naficy, M. Gharib, M. A.H. Meykadeh. — *Irlande*: Mrs Tom Barry. — *Islande*: M. Schawing Therstelszen. — *Italie*: S. Exc. M. l'Ambassadeur Giacinto Auriti, Dr. Vittorio Minnucci.

*Japon*: M. Tadatsugu Shimadzu, M. Hireyuki Furuta. — *Jordanie*: Dr. Munif Razzaz.

*Liban*: Dr. E. Baaklni. — *Liechtenstein*: Comte Ferdinand Wilczok. — *Luxembourg*: M. Pierre Knaff.

*Mexique*: M. J.J.G. de Rueda, Dr. Don Luis Andrés Lagarde. — *Monaco*: Dr. A. Lotlet, M. Fernand d'Allières.

*Nicaragua*: M. Basilio de Telepnef. — *Norvège*: M. Erling Steen, Dr. Sten Florekus, M<sup>me</sup> Bergliot Galtung, M<sup>me</sup> Dagny Martens, M. Ustvedt. — *Nouvelle-Zélande*: M. A.E. Peritt.

*Pakistan*: Lieut.-Colonel M. Jafar, O.B.E. — *Panama*: M<sup>me</sup> Josefa Arias. — *Pays-Bas*: Baron F.C.C. van Tuyl van Se-rooskerke van Zuylen, M. A. van Emden, Jonkheer H. Bee-laerts van Blockland, Dr. J.F.J. Baosjou. — *Pérou*: Sra Pilar Alvarez Calderon, Marquis de Casa Calderon. — *Pologne*: Dr. B. Kostkiewicz, Ing. Henri Birecki, M<sup>me</sup> Anastasio Sieff. — *Portugal*: M. Marcolino Paes de Figueiredo Alves.

*Roumanie*: M<sup>me</sup> Constantin Craclum, M. Vasile Atomulesi, M<sup>me</sup> Hélène Critine Șerban, Dr. Peneiu, M<sup>me</sup> Nadia Lungu.

*Suède*: M. Emil Sandström, M<sup>me</sup> Ellen Tiselius, M. Henrik Beer, M<sup>me</sup> Skantzö. — *Suisse*: Dr. G.A. Bohny, M. G. Luy, M. J. Inelchen. — *Syrie*: Dr. Sami Bey Kabbara.

*Tchécoslovaquie*: Dr. Jof Skvaril, M<sup>me</sup> Pavle Koprivova, Dr. Miles Nevy, Dr. Thomas Korbar. — *Thaïlande*: M. Kitiyakra. — *Turquie*: M. Ali Rana Tarhan, M. Nedim Abut.

*Union Sud-Africaine*: M. J. Mortimer Meir, Mrs E.C. Phillips, O.B.E. — *U.R.S.S.*: Professeur Boris Packow, M<sup>me</sup> Spérans-Kajla, Churmeskay, Pavlov. — *Uruguay*: Colonel Blanco.

*Vénézuëla*: Dr. Ramon Hernandez Ron.

*Yougoslavie*: Dr. Pavle Gregoric, Dr. Olga Milosevic, M<sup>me</sup> Anite Milin, Dr. Stampar.

Puis l'Hon. O'Connor, président du conseil des Gouverneurs de la Ligue, tint à dire combien les congressistes étaient heureux de se trouver à Monaco et donna la parole au Dr Lotlet, qui prononça le discours suivant :

« Monsieur le Président,

« Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge,

« Mesdames,

« Messieurs,

« Au nom de S.A.S. le Prince Rainier III, Souverain de Monaco et Président actif de la Croix-Rouge Monégasque, j'ai le très grand honneur de souhaiter la bienvenue à tous ceux que la XXI<sup>me</sup> Session du Conseil des Gouverneurs nous réserve la faveur d'accueillir aujourd'hui à Monaco.

« Tout d'abord, je veux saluer ici notre vénéral Président, l'honorable Basil O'Connor, auquel je suis heureux de rendre hommage pour la manière dont il a conduit jusqu'ici notre grand navire, pendant plus de cinq ans, avec un extraordinaire dévouement, tant chez lui auprès de la Croix-Rouge américaine que sur le plan international.

« Hélas, nous avons à déplorer la décision qu'il a prise de se démettre de ses hautes fonctions.

« Nous connaissons tous, Monsieur le Président, et admirons le courage et l'abnégation avec lesquels vous avez assuré les destinées de la Croix-Rouge dans le monde. Nous n'ignorons pas non plus votre modestie et je ne veux pas énumérer ici la longue liste de vos mérites et de vos succès. Mais permettez-moi de mettre en lumière, par dessus tout, cette qualité qui personifie essentiellement l'esprit de la Croix-Rouge, je veux dire votre Foi et le magnifique exemple que vous avez donné de « Services bénévoles » en faveur de notre cause. Nous nous souviendrons de vous, Monsieur le Président, comme d'un homme de Croix-Rouge, dans le sens le plus complet du terme,

c'est-à-dire dans l'esprit du fondateur de notre organisation, comme celui qui a d'abord payé de sa personne et puis a encouragé les autres à faire de même.

« Le médecin qui s'acquiesce ici de la haute mission dont il est chargé peut rendre le témoignage qu'attaché, depuis bientôt un demi-siècle, à la Personne des Trois Souverains qui se sont succédés sur le Trône de Monaco, il n'a cessé de voir Ces Princes émus par les mêmes sentiments qui nous animent autant que préoccupés par les idées qui font la grandeur de notre Association.

« Aussi, lorsque durant la XX<sup>me</sup> Session du Conseil des Gouverneurs tenue en août 1948 à Stockholm, vous avez accepté l'invitation de la Croix-Rouge Monégasque — alors que celle-ci venait à peine d'être admise parmi vous — et que d'autres sociétés plus anciennes auraient mérité cet honneur, sans doute avez-vous cédé au silencieux prestige d'une grande Ombre, familière aux Côtes Scandinaves : celle du Prince Albert 1<sup>er</sup> de Monaco.

« En 1901, tandis que l'immortel Henry Dunant se voyait attribuer le Prix Nobel, cette même année, le Prince Albert dans sa « Carrière d'un Navigateur » évoquait « l'ombre qui divise les enfants de la famille humaine quand l'orgueil ou la cupidité les grise ou quand les mensonges cruels de la gloire militaire les abusent ». Sa conscience, touchée par les leçons de la nature et de la science, s'inspirait d'un avenir où l'humanité solidaire pratiquera la Justice ». « Pratiquera », disait-il. C'est à dessein, croyez-le, qu'écartant un espoir conditionnel, il affirmait la certitude de sa confiance dans l'équilibre futur de l'univers.

« Or, que devons-nous faire à Monaco, Mesdames, Messieurs les Gouverneurs, sinon nous efforcer par tous nos moyens d'apporter un apaisement aux douleurs causées par les troubles mondiaux ?

« Mesdames et Messieurs, des centaines de millions d'êtres ont en effet besoin de nous aujourd'hui et ne survivront que par nous aux malheurs engendrés à la fois par les secousses de la nature et par la cruauté des hommes.

« Le monde, cependant, nous connaît mal.

« Comme le disait Celle qui éleva sa lampe sur les baraquements sanitaires de Balaclava, « notre vie est humble et sans éclat, morale et pratique », comme elle ajoutait.

« Nous souhaiçons que notre presse et que nos ondes qui, déjà, ont préparé votre arrivée, donnent toute l'ampleur désirable au développement de nos travaux puis au résultat de nos délibérations. Je n'ai pas à commenter notre ordre du jour : en sa concision volontairement impersonnelle il apporte des sujets complexes, urgents et douloureux. Puissions-nous trouver des solutions efficaces et fraternelles !

« Quelle fierté serait la nôtre si le nom de Monaco, attaché à la XXI<sup>me</sup> Session, se trouvait un par là même à de fécondes décisions et à des initiatives hautement secourables. A cet égard, comment oublier qu'au moment même où nous vivons ici des heures paisibles, certains de nos frères civils et militaires, connaissent, eux, l'angoisse et la souffrance. Cette angoisse et cette souffrance appellent sans délai notre compassion, certes, mais avant tout des actes et, au plus vite, des secours. C'est pourquoi, la Croix-Rouge Monégasque se permet très respectueusement d'attirer la bienveillante attention de cette haute assemblée sur l'urgence des graves problèmes posés par les événements de Corée. Je sais que le Secrétariat Général de la Ligue n'a pas manqué, dès le début du conflit, de s'en inquiéter sérieusement. Notre devoir n'est-il pas de soutenir moralement et surtout matériellement ce généreux élan ? Je puis vous assurer que, dans la mesure de ses moyens, la Croix-Rouge Monégasque est prête à appuyer l'action de la Ligue. Cette action doit être aussi rapide qu'efficace.

« Pour vous délasser de vos études ardues et minutieuses, le Pays qui vous accueille vous offrira en toute simplicité, avec tout son cœur, ce qu'il possède : un peu de soleil, un peu de musique, des fleurs, des sourires et le spectacle d'un peuple heureux, désireux que tous les hommes vivent à son image, dans la paix et le bonheur.

« Nous n'en oublierons pas pour autant qu'ailleurs le canon gronde. La détresse des sinistrés, le sort des prisonniers et celui des orphelins ne nous en paraîtront que plus intolérables... »

« Mesdames et Messieurs, au nom de S.A.S. le Prince Rainier III et au nom de la Croix-Rouge Monégasque, je salue les 57 nations ici représentées et je déclare ouverte la XXI<sup>me</sup> Session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge ».

Après la traduction en anglais de ce discours, le Président O'Connor se leva de nouveau et s'exprima dans la même langue. Voici la traduction française de son allocution :

« Mesdames et Messieurs, Membres du Conseil  
« des Gouverneurs de la Ligue des Sociétés de  
« Croix-Rouge :

« En votre nom, je tiens à exprimer au Dr. Louët et par son entremise à la Croix-Rouge de Monaco, au peuple de Monaco et à Son Altesse Sérénissime le Prince Rainier III, la vive appréciation de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge pour l'accueil si hospitalier donné aux membres de nos diverses Commissions et Comités ainsi qu'à notre Conseil des Gouverneurs.

« Il n'y a guère plus de deux ans que nous avons accueilli dans notre sein la Croix-Rouge de Monaco, alors le plus jeune des membres de la grande famille de la Croix-Rouge. Aujourd'hui, nous sommes les témoins visuels des progrès accomplis par cette société et de la vitalité qu'elle manifeste — vitalité qui, malgré la douceur du climat méditerranéen et l'attrait d'une nature si pittoresque, est demeurée le trait caractéristique de ce peuple monégasque, trait qui lui a permis de vivre la vie d'un peuple indépendant pendant plus de 1.000 ans et de fournir au monde nombre de savants éminents, d'hommes de science, de soldats, de politiciens et de grands chefs.

« A tout ce peuple nous adressons nos meilleurs vœux de prospérité pour l'avenir.

« Depuis notre dernière réunion de Stockholm, le monde de la Croix-Rouge a perdu l'un de ses chefs les plus remarquables, le Comte Folke Bernadotte, Président de la Croix-Rouge Suédoise, Président de la Commission Permanente de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et, lors de sa mort, Médiateur des Nations Unies en Palestine. Il est mort comme il a vécu, poursuivant l'accomplissement d'une grande tâche humanitaire dans un véritable esprit de Croix-Rouge.

« Mesdames et Messieurs, par respect pour sa mémoire et pour honorer notre collègue et ami disparu, je vous demande de vous lever et d'observer un moment de silence.

« La XX<sup>me</sup> Session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue fut malheureusement privée de la participation des représentants d'un certain nombre de Sociétés membres. Je suis heureux aujourd'hui de constater la présence de délégués de 57 parmi les 67 sociétés nationales représentées au sein de la Ligue.

« Avec une représentation aussi large de toutes les parties du monde, le travail que nous allons accomplir ici peut revêtir une signification profonde si nous réussissons à poursuivre nos débats strictement dans un esprit conforme à la philosophie de la Croix-Rouge qui est celle du service de l'humanité, sans distinction de race, de nationalité, de classe, de religion ou d'opinions politiques. Je fais appel à vous pour veiller qu'il en soit ainsi.

« A la fin de la guerre beaucoup de nos Sociétés membres se sont trouvées affaiblies ; de nouvelles nations avaient vu le jour au sein desquelles il n'y avait pas de Société nationale ; les changements survenus dans le monde imposaient à la Croix-Rouge le devoir de s'adapter aux conditions nouvelles.

« Au cours de la XIX<sup>me</sup> Session du Conseil des Gouverneurs, nombre de principes fondamentaux de la Croix-Rouge furent définis et exprimés à nouveau et un programme précis d'activités pour la Ligue fut établi.

« L'accomplissement de ce programme eut pour résultat de renforcer Intérieurement la Ligue qui a été en mesure d'aider un grand nombre de Sociétés à renforcer leur organisation nationale. Six nouvelles Sociétés de Croix-Rouge et de Croissant-Rouge ont été fondées et d'autres sont en voie de formation.

« Du point de vue international également, la Ligue s'est développée et a pris sa place parmi les organisations humanitaires les plus importantes du monde. Ses conseils sont sollicités par nombre d'institutions et d'organisations spécialisées et en deux occasions au moins les Nations Unies se sont adressées à elle pour obtenir son concours pour la solution de problèmes dont s'occupait cette organisation.

« Toutefois la Ligue, en tant que Fédération universelle de toutes les Sociétés de Croix-Rouge, du Croissant-Rouge et du Lion et Soleil Rouges, doit continuer à trouver les sources de sa force et de son développement auprès de chacune de ses Sociétés membres. A la vérité on pourrait dire que la Ligue n'est pas plus forte que le plus faible de ses Membres. D'autre part, la force de chacune des Sociétés nationales est en rapport direct avec l'appui qu'elle reçoit de l'ensemble de la population du pays qu'elle représente. La Ligue n'a cessé de souligner et d'encourager cet appui indispensable. Le point 9 des principes fondamentaux adoptés lors de la XIX<sup>me</sup> réunion du Conseil des Gouverneurs prévoit ce qui suit :

« Il est indispensable que chaque Société de Croix-Rouge soit organisée suivant des principes vraiment démocratiques, et qu'elle fasse en sorte que tous les citoyens puissent en devenir membres ».

« Le Dr Lotet, dans son discours d'ouverture, a fait allusion à moi comme à un volontaire de la Croix-Rouge. Je suis heureux qu'il l'ait fait, non parce que je vois dans cette description un compliment personnel, mais plutôt parce que j'y vois un privilège accessible à des millions de personnes à travers le monde, celui de servir une cause qui, par sa valeur humaine intrinsèque, n'a pas d'égale. La possibilité de bénéficier de ce privilège doit être ouverte à tous. C'est en fait cet élément de service volontaire qui constitue le seul moyen certain de rendre la Croix-Rouge véritablement universelle. De quelle autre manière pourrions-nous, hommes et femmes de la Croix-Rouge, accomplir ce que nous faisons effectivement et ce que nous espérons faire à l'avenir si ce n'est grâce à l'immense effort de volontariat réalisé par des millions de travailleurs bénévoles de toutes catégories ?

« A maintes reprises, nous nous sommes acquittés avec honneur de nos tâches lorsque des demandes de secours nous sont parvenues — lorsqu'une calamité a frappé un peuple. Si nous avons pu donner suite promptement et efficacement à de tels appels, il faut en chercher la raison dans l'esprit de volontariat qui inspire et soutient nos actions. Quelque satisfaction que nous puissions y trouver quant aux résultats obtenus dans le passé, nous avons conscience de façon aiguë de l'écart considérable qui sépare encore les besoins des moyens dont nous disposons pour y satisfaire. Au fur et à mesure que nous accroissons nos connaissances et notre expérience, au fur et à mesure que nous perfectionnons la coordination de nos efforts, au fur et à mesure que nous progressons vers la standardisation de nos méthodes techniques et du matériel, au fur et à mesure que nous ouvrons plus largement les portes de la Croix-Rouge à tous, nous avan-

çons dans cette voie qu'Henri Dunant eut souhaité nous voir suivre. Il y a, cela va sans dire, des époques où nous devons faire face à des difficultés qui semblent insurmontables et à des problèmes en apparence insolubles. Il y a des époques où nos efforts semblent voués à l'échec. Malgré tous nos moyens modernes de transport et de communications, nous ne parvenons souvent pas à secourir rapidement les victimes d'une catastrophe ou d'une guerre, sans compter tout ce que nous devrions et pourrions entreprendre en faveur des millions de réfugiés dans les différentes parties du globe.

« Cependant, il n'est pas dans la nature d'un serviteur de la Croix-Rouge de se laisser aller au découragement devant les difficultés. Nous avons des moyens d'action, tant ici comme organe délibérant, que dans nos pays respectifs. Nous devons agir, de crainte que les tâches qui sont celles de la Croix-Rouge ne demeurent inachevées ou ne soient reprises par des organes gouvernementaux ou politiques aussi bien sur le plan national que sur le plan international. Cela, personne ne le désire.

« Sans doute dans les temps que nous vivons où tout se meut avec une rapidité accrue, le statut de la Croix-Rouge devrait être reconnu à un échelon plus élevé qu'il ne l'est. Il n'en demeure pas moins que tout gouvernement doué d'un juste sens des valeurs reconnaît et apprécie déjà les services rendus par la Croix-Rouge en temps de guerre comme en temps de paix. En effet, les gouvernements de pays toujours plus nombreux confient à leurs Sociétés nationales des mandats à exécuter en même temps qu'ils leur accordent des privilèges facilitant la mise en œuvre des programmes Croix-Rouge, sans pour cela porter atteinte à l'indépendance de ces Sociétés. Ce sont là des progrès réjouissants qui doivent nous inciter à poursuivre nos efforts sans relâche.

« A de nombreuses reprises pendant ces dernières années, la Ligue a publié des déclarations et collaboré à des manifestations en faveur de la paix, et c'est bien là son rôle.

« Nous ne pouvons nous permettre de nous laisser abattre par les tendances décourageantes de notre temps. La Ligue a organisé des réunions internationales et des échanges de visites, plus particulièrement à l'intention de nos jeunes. Tout cela est très bien et doit être poursuivi mais cela ne suffit pas.

« Nous devons continuer de croire à la probabilité d'une paix durable pour le monde entier. Sachons qu'à elle seule la soif du pouvoir ne peut qu'engendrer l'abus du pouvoir. Sachons que la guerre, même pour une cause juste, ne peut qu'engendrer d'autres guerres. Sachons qu'une paix durable ne peut naître que de l'entente entre toutes les races, toutes les croyances, toutes les couleurs et tous les hommes. Tel est le credo de la Croix-Rouge.

« Nous venons de rendre hommage au Comte Bernadotte qui a donné sa vie pour la cause de la paix. Nous ne saurions mieux honorer sa mémoire qu'en suivant l'exhortation qu'il nous a adressée à Stockholm peu avant sa mort, lorsqu'il nous a dit : « De simples paroles ne suffisent pas. Retournons dans nos pays et œuvrons pour la paix, chacun d'entre nous dans son domaine particulier ». Accomplir jour après jour, la tâche de la Croix-Rouge, l'étendre et l'accroître est le meilleur moyen de travailler pour la paix.

« Il y a cinq ans, j'ai pris congé d'un grand homme quelques jours avant sa mort. Il travaillait à la préparation d'un discours qu'un sort tragique l'empêcha de prononcer. Dans ce discours il eût dit ce qui suit :

« Aujourd'hui nous sommes placés en face de cette réalité dominante qui fait que si la civilisation doit survivre, nous devons approfondir la science des relations humaines — c'est-à-dire la faculté de tous les peuples de toutes catégories, de vivre et de travailler ensemble dans un même monde en paix ».

« Cet homme était Franklin D. Roosevelt.

« Mesdames et Messieurs, puissent la sagesse et les conseils de ces grands hommes nous inspirer pendant les débats qui vont s'ouvrir. Ayons le ferme propos d'aborder notre tâche dans le véritable esprit de la Croix-Rouge ».

M. de Rougé, secrétaire général de la Ligue, fut ensuite nommé par acclamations vice-président honoraire, en signe de gratitude pour les éminents services qu'il rend au Conseil depuis plus de vingt-cinq ans.

L'admission de la Croix-Rouge Éthiopienne, du Croissant-Rouge Jordanien et de la Croix-Rouge Indonésienne fut ratifiée.

Le compte-rendu de la XX<sup>ème</sup> session, tenue en 1948 à Stockholm, fut adopté. Et les travaux commencèrent aussitôt.

Ce n'est pas ici le lieu de s'étendre sur l'aspect technique des problèmes évoqués ni sur les joutes oratoires qui, en certains cas, auraient pu risquer d'éveiller des incidences politiques. Celles-ci, on le sait, ne sont pas à leur place au sein de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge. C'est ce que ne manqua point de rappeler plusieurs fois, et fort opportunément, l'Honorable Basil O'Connor qui présida ces assises avec une maîtrise digne d'un ancien collaborateur de Franklin Roosevelt. Comme l'avait dit ce généreux animateur dans son Message de Paix pour l'année 1950 :

« Les événements passent mais l'œuvre de miséricorde dure éternellement. Nous sommes une vaste armée de 100 millions d'hommes, animés par le même idéal, ne connaissant dans la poursuite du but que nous avons choisi ni frontières, ni races, ni différences d'origine ou de confession. Cette force doit et peut se manifester par des actes car il reste beaucoup à faire et nous pouvons avancer l'heure où le drapeau de la Croix-Rouge n'aura plus jamais à flotter sur un champ de bataille ».

C'est pour avancer cette heure que la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil des Gouverneurs de la Ligue réaffirme l'horreur que lui inspire la guerre et invite toutes les sociétés de la Croix-Rouge, du Croissant Rouge, du Lion Rouge et du Soleil Rouge, ainsi que leurs membres à travers le monde, à travailler en faveur de l'établissement et du maintien d'une paix durable entre tous les peuples et toutes les nations; réaffirme que le moyen le plus efficace dont dispose la Croix-Rouge pour atteindre ce but est défini dans les résolutions Nos 24 et 64 de la XVII<sup>ème</sup> Conférence de la Croix-Rouge internationale; invite les gouvernements à nouveau, de la manière la plus pressante, à adopter et à mettre en vigueur des mesures effectives pour prévenir et exclure l'emploi des armes aveugles, de l'énergie atomique et de tous autres moyens analogues, comme étant incompatibles avec l'honneur et la conscience des peuples ».

Les problèmes concernant le rapatriement des réfugiés ont été longuement étudiés.

C'est ainsi que le Conseil des Gouverneurs a invité les Sociétés nationales de la Croix-Rouge à aider la Croix-Rouge Yougoslave dans ses efforts en vue de retrouver et de rapatrier les enfants yougoslavés d'Allemagne, d'Autriche, de Tchécoslovaquie, de Hongrie et de l'U.R.S.S. En ce qui concerne les enfants grecs, la Ligue a décidé de ne pas interrompre ses efforts mais de demander à l'O.N.U. une aide plus efficace.

En outre, considérant que le Comité exécutif, dans une résolution adoptée en avril 1949, a exprimé le vœu que « un nombre aussi grand que possible de réfugiés puisse être ramené à leurs foyers ou rendu à des conditions de vie normale », et que, jusqu'à ce jour, aucun réfugié n'a pu retourner à son lieu d'origine.

Et considérant que le problème de ces réfugiés ne saurait être résolu uniquement par une aide matérielle qui ne transforme pas leur état psychologique, base de ce problème et n'exclut pas la possibilité d'étendre les maladies et les épidémies, le

Conseil des Gouverneurs confirme la résolution adoptée par le Comité exécutif et invite l'Assemblée Générale des Nations Unies à prendre les mesures appropriées en vue du rapatriement de ces réfugiés palestiniens dans le plus bref délai ».

D'autre part et pour clore cet important chapitre d'une poignante actualité, le Conseil a vivement recommandé « aux sociétés nationales de prendre une part active aux actions de secours que nécessite la présence sur les territoires de beaucoup de pays d'un grand nombre de réfugiés. Il a autorisé en particulier le secrétariat général de la Ligue à mettre sur pied, en liaison avec la Croix-Rouge de l'Allemagne occidentale et la Croix-Rouge autrichienne, une réunion de représentants de sociétés nationales qui aurait lieu en Allemagne occidentale à la date la plus rapprochée possible, en vue d'étudier des solutions pratiques propres à améliorer la situation des réfugiés d'Allemagne et d'Autriche ».

La coordination et la standardisation du matériel sanitaire ont été adoptées. Ainsi les éléments divers de ce matériel, souvent envoyés par plusieurs sociétés sur les lieux ravagés par les guerres ou les calamités, ne risquent plus d'être disproportionnés entre eux. Et cette décision aura des répercussions bienfaisantes sur la promptitude et l'efficacité des secours apportés à l'humanité souffrante.

La Commission du règlement intérieur a fait adopter les nouveaux Statuts qui, tout en respectant les différentes conventions échelonnées au long de 90 ans, en ont coordonné les différentes parties afin qu'aucun doute ne pût subsister sur leur concordance formelle et sur leur unité de vues.

L'ordre du jour appelait enfin le renouvellement du Comité exécutif. Président du Conseil des Gouverneurs depuis 5 ans, l'Honorable Basil O'Connor, antérieurement président de la Croix-Rouge américaine, avait fait savoir que celle-ci ne se représenterait pas aux élections.

Le Juge Emil Sandström, huitième président de la Croix-Rouge suédoise et successeur direct du Comte Folke Bernadotte, Médiateur des Nations Unies, assassiné en Palestine dans l'exercice de ses hautes fonctions, a été porté à la Présidence par la confiance unanime de ses collègues.

Cinq vice-présidents ont été nommés :

M. James T. Nicholson, vice-président exécutif de la Croix-Rouge américaine; le professeur B. Packow, vice-président de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge de l'U.R.S.S.; le Dr Don Y. Valencia Parpacen, président de la Croix-Rouge Vénézuélienne; M. Ali Rana Tarhan, président de la Société du Croissant Rouge Turc; l'Hon. Rajkumari Amrit Kan, président du Comité central de la Croix-Rouge de l'Inde.

La médaille d'or à l'effigie du Comte Bernadotte a été remise au milieu des applaudissements à l'Hon. Basil O'Connor. Un autre exemplaire de cette médaille avait été offert précédemment à M. Marcel Van Zeland, trésorier général de la Ligue, en reconnaissance des services rendus par cet éminent économiste.

La respectueuse gratitude du Conseil envers S.A.S. le Prince Souverain, qui l'avait invité à siéger en Principauté, sa reconnaissante appréciation des facilités accordées par les Pouvoirs Publics, et la sympathie inspirée aux délégués par les heureuses initiatives de la jeune Croix-Rouge monégasque et par la courtoisie de la population se sont exprimées enfin dans une série de vœux adoptés par la plus cordiale unanimité.

Les décisions les plus importantes du Conseil étant ainsi résumées, il convient à présent de relater les différentes manifestations qui ont marqué cette semaine mémorable.

Le 16 octobre, à 18 heures, S.A.S. le Prince Souverain reçut dans les salons du Palais les délégations présentes à la Session,

S.A.S. le Prince Souverain était entouré des membres de Sa Maison, de S. Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État, de MM. Paul Noghès et Pierre Blanchy, Conseillers de Gouvernement; de M. Charles Palmaro, Maire de Monaco, et des membres du Conseil d'administration de la Croix-Rouge Monégasque.

S.A.S. le Prince Rainier III décerna la médaille en vermeil de la Reconnaissance de la Croix-Rouge Monégasque à l'Hon. Basil O'Connor, Président du Conseil des Gouverneurs.

Cette médaille en vermeil a été également conférée à titre posthume au Comte Folke Bernadotte. Par la suite, une médaille en vermeil devait être remise par le Dr Lotiet, au nom de S. A. S. le Prince Souverain, à S. Exc. M. l'Ambassadeur André-François Poncet, vice-Président de la Croix-Rouge française. Aussitôt après l'élection du Juge E. Sandström, la même distinction fut remise au nouveau Président du Conseil.

La médaille en argent fut décernée à M. B. de Rougé, Secrétaire Général du Comité Exécutif de la Ligue.

Dans la soirée du 16 octobre, un gala symphonique, vocal et chorégraphique était offert aux Congressistes par la Société des Bains de Mer, la Croix-Rouge Monégasque et Radio Monte-Carlo. Il était organisé, avec un goût parfait, par le grand animateur qu'est M. Maurice Besnard.

Saluée à Son arrivée par un piquet de carabiniers en grande tenue qui Lui rendirent les honneurs militaires, tandis que les clairons sonnaient « aux champs », S.A.S. le Prince Souverain avait à Sa droite, S.A.S. la Princesse Antoinette, et, à Sa gauche, l'Hon. Basil O'Connor, Président du Conseil des Gouverneurs, M. Arthur Crovetto, Secrétaire d'État, Directeur du Cabinet de S.A.S., M<sup>me</sup> et M. Charles Bellando de Castro, Son Ministre Plénipotentiaire, M<sup>me</sup> et le Dr Lotiet, Son Premier Médecin, M. César Solamito, Son Conseiller Privé, M<sup>me</sup> et le Colonel René Séverac, Son Premier Aide-de-Camp, M<sup>me</sup> et M. Auguste Kreichgauer, Son Secrétaire Particulier, le Lieutenant de Vaisseau Rouzaud, Son Aide-de-Camp, se trouvaient également dans la Loge Princièrè.

S. Exc. M. le Ministre d'État et M<sup>me</sup> Pierre Voizard, le Maire de Monaco et M<sup>me</sup> Charles Palmaro, recevaient dans leurs loges des notabilités de la Croix-Rouge internationale.

Après l'exécution de l'Hymne Monégasque écouté debout par l'assistance, le maître Marcel Mirouze dirigea avec une précision chaleureuse et nuancée l'ouverture de « Sémiramis » de Rossini, la « Rapsodie Espagnole » de Ravel, les « Danses de Galantini », de Kodaly.

Le virtuose américain Kenneth Gordon, dont la jeune matriso est assurée du plus brillant avenir, interpréta le concerto pour violon de Mendelssohn.

Excellentement accompagnée par M<sup>me</sup> Gaëtane Borghini, dont le sûr talent devait se manifester ultérieurement dans la partie de piano du concerto chorégraphique de Francis Poulenc, M<sup>me</sup> Madeleine Martineti chanta, d'une voix émouvante de contralto servie par un art remarquable, un air « d'Orfeo » de Monteverdi, le « Psaume 130 », d'Arthur Honegger et le fameux negro spiritual « Deep River ».

Le succès personnel de ces deux artistes fut très vif.

M<sup>lle</sup> J. Moreau, danseuse étoile de l'Opéra de Paris, Irène Larina, danseuse étoile des Ballets de Monte-Carlo et Wladimir Skouratoff, danseur étoile des Ballets des Champs-Élysées, se firent ensuite applaudir dans « Soir de Fête » de Léo Delibes, dans le « Cygne Noir » de Tchaikowsky, et dans « l'Aubade » de Francis Poulenc.

Cette fort attrayante partie chorégraphique était placée, elle aussi, sous la direction du maître Marcel Mirouze qui doit être associé à son grand succès, ainsi que l'Orchestre de l'Opéra de Monte-Carlo.

Des secouristes de la Croix-Rouge Monégasque offraient les programmes.

À l'entr'acte, M. Sigerist, directeur du Bureau d'information de la Ligue, fut reçu dans la Loge Princièrè par S.A.S. le Prince Souverain et Lui offrit un exemplaire de Sa revue : « Monde et Croix-Rouge ».

Le lendemain, au Cinéma des Beaux-Arts, un très beau film, fort opportunément choisi : « Femmes sans nom », fut offert aux Congressistes, qui furent d'autant plus sensibles à son émouvante actualité que celle-ci rejoint certaines de leurs préoccupations humanitaires.

Le 19 octobre, Radio-Monte-Carlo reçut à la Maison de la Radio les délégués que n'avaient pas retenus au Sporting d'Hiver les conclusions d'une journée particulièrement chargée. M. Jacques Reymond, président du Conseil d'administration, entouré de ses collaborateurs, leur offrit un cocktail et, par une brillante improvisation, leur souhaita la bienvenue. L'Hon. O'Connor, président sortant du Conseil des Gouverneurs, et M. Emil Sandström, qui venait d'être élu à la place de celui-ci, répondirent à M. Jacques Reymond pour le remercier et exprimer leur satisfaction d'être si bien accueillis à Monaco.

Les invités assistèrent dans un studio à la reconstitution d'un épisode de l'Histoire de la Croix-Rouge à travers les âges, épisode précédé d'une allocution enregistrée par S.A.S. le Prince Souverain, et donné avec le concours de MM. Roger Monteaux, ex-sociétaire de la Comédie Française, André Marin, Marcel Primault, de M<sup>me</sup> Ciletto Badia et de la petite Annie Loubet, présents autour d'un disque où la voix de M<sup>me</sup> Blanche Albane, femme de l'éminent écrivain Georges Duhamel, évoque les derniers moments de Florence Nightingale. Des paroles du Prince Albert 1<sup>er</sup> à la gloire de la Scandinavie permirent à l'assemblée de se lever pour entendre l'Hymne suédois joué en l'honneur du nouveau Président du Conseil des Gouverneurs. Puis l'audition de la « Muraille des Larmes », composée par Henri Tomasi sur un poème de Cita et Suzanne Malard fut offerte aux auditeurs.

À l'issue de la session, des remerciements ont d'ailleurs été adressés par le Conseil des Gouverneurs à Radio Monte-Carlo qui a donné aux travaux et aux manifestations qui les encadraient la plus large diffusion, grâce à la constante présence de ses micros au Sporting d'Hiver et à la compétence de ses services techniques et de l'excellent reporter Fernand Soboul.

Au cours de la semaine, de brillantes réceptions ont été données dans les salons de l'Hôtel de Paris par M. de Rougé, secrétaire général de la Ligue, par l'Hon. Basil O'Connor, Président du Conseil des Gouverneurs, et par M. de Rüeigger, Président du Comité International de la Croix-Rouge.

À la faveur de ces rencontres, nos Hôtes, qui représentaient plus de nations que n'en réunit l'O.N.U., eurent l'occasion de s'enquérir auprès des Personnalités Monégasques de l'histoire et des coutumes, des lois et de la vie culturelle de la Principauté.

Le 21 octobre, à l'issue des travaux, un somptueux dîner fut offert par le Ministre d'État dans la salle Empire de l'Hôtel de Paris.

En l'absence de S. Exc. M. Pierre Voizard qui avait accompagné S.A.S. le Prince Souverain dans Son voyage officiel auprès du Président de la République italienne, c'est M. Pierre Blanchy, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics, qui représentait le Ministre d'État.

M. Pierre Blanchy qui présidait la table d'honneur avait à sa droite : M. Emil Sandström, nouveau Président du Conseil des Gouverneurs, M. Auguste Médecin, vice-Président du Conseil National, M<sup>me</sup> Bohny, M. Packow, vice-Président du Conseil des Gouverneurs, M. Paul Noghès, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, M<sup>me</sup> Lotiet, M. Ali Rana Tarhan, vice-Président du Conseil des Gouverneurs.

A sa gauche, M<sup>me</sup> Bodmer, Lord Woolton, chef de la délégation anglaise, S. Exc. Mgr Rivière, Evêque de Monaco, M. le docteur Martin Bodmer, vice-Président du Comité International de la Croix-Rouge, la baronne de Beausse, le docteur Lobet, vice-Président de la Croix-Rouge Monégasque, M. Jacques Reymond, Président du Conseil d'administration de Radio Monte-Carlo, le vicomte d'Aillières, vice-Président de la Croix-Rouge Monégasque.

Face à M. Pierre Blanchy, l'Hon. Basil O'Connor, Président du Conseil sortant, avait à sa droite: M<sup>me</sup> Auguste Médecin, M. James T. Nicholson, Président de la délégation américaine, M<sup>me</sup> Paul Noghès, M. le docteur Bohny, Président de la Croix-Rouge suisse, M<sup>me</sup> Charles Palmaro, M. B. de Rougé, secrétaire général de la Ligue.

A sa gauche, Lady Woolton, S. Exc. M. Charles de Castro, Ministre plénipotentiaire, Conseiller Privé de S.A.S., le baron Jean de Beausse, consul général de France, M<sup>me</sup> Ch. de Castro, M. Charles Palmaro, Maire de Monaco, M<sup>me</sup> Jacques Reymond.

Aux autres tables, les personnalités monégasques et nos hôtes étrangers en brillante tenue de soirée, s'étaient placés au gré des sympathies.

L'orchestre Lartigau anima d'abord cette réunion d'un exceptionnel éclat.

A l'heure des discours, M. Pierre Blanchy s'exprima en ces termes :

« Monsieur le Président,  
« Mesdames,  
« Messieurs,

« Permettez-moi, tout d'abord, de vous remercier d'avoir si aimablement accepté l'invitation de S.E. le Ministre d'Etat qui m'a chargé d'excuser son absence motivée par les devoirs de sa charge.

« L'expression latine « In cauda venenum » pourrait s'appliquer à une réunion comme celle que j'ai l'honneur de présider ce soir, si un programme d'attractions ne devait vous faire oublier le peu d'attrait de l'intermède dont je suis l'auteur et l'acteur. Sa seule qualité en sera la brièveté.

« Je n'ai pas la prétention de faire ici le panégyrique de votre Institution. Des voix plus autorisées que la mienne l'ont fait et le feront encore avec beaucoup plus de compétence. La Croix-Rouge, envers qui le monde entier a contracté une dette impérieuse de reconnaissance, est en réalité insuffisamment connue à cause de sa modestie.

« Pour beaucoup, pour des millions d'hommes, c'est un visage de femme attendri et maternel au chevet d'un être angoissé et meurtri pour qui cette vision représente le refuge provisoire dans la tourmente, la sécurité passagère après les horreurs des combats.

« Ayant eu le triste privilège sur le champ de bataille d'appartenir à cette catégorie, c'est pour moi le souvenir de cette coiffe blanche qui symbolise votre action et me fait un devoir de tourner ma pensée vers ceux et celles qui, depuis sa création, ont souffert et sont morts sous les plis de votre prestigieux drapeau.

« Cependant, bien d'autres calamités sollicitent votre compassion : famine, épidémies, catastrophes. La liste est longue et douloureuse et si j'osais me permettre une image synthétique dans un style, qui ne m'est pas familier, je dirai que la Croix-Rouge représente l'oasis de la miséricorde dans le désert de la souffrance et de l'angoisse.

« Malgré tout, la vie continue qui me rappelle à mes devoirs et en souhaitant que le séjour en Principauté vous laisse un souvenir agréable, je lève mon verre, Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs, à votre santé à tous, au bonheur des nations que vous représentez et au rayonnement toujours plus intense de la Croix-Rouge, « Sœur de Charité de l'humanité ».

Cette allocution fut vivement applaudie puis traduite en anglais par le speaker de la Ligue.

Le Président O'Connor se leva pour féliciter la Croix-Rouge Monégasque de l'excellente organisation de la XXI<sup>me</sup> Session dont les travaux, dit-il avec humour, ne lui avaient pas permis d'admirer les beautés de la Principauté.

En sa qualité de nouveau Président, M. Emil Sandström devait, lui aussi, prendre la parole. Ce fut pour porter des toasts à S.A.S. le Prince Rainier III, à la Principauté, au Ministre d'Etat, et à la Croix-Rouge Monégasque.

Un divertissement acrobatique et chorégraphique qui fut enlevé avec brio par le jongleur Cunnings, les danseuses étoiles Marcelle Cassini, Irène Larina, et leur partenaire Gérard Mullys avait été réglé par les soins experts de M. Maurice Besnard. Il obtint un vif succès.

Le lendemain, dans la même salle, M<sup>me</sup> Charles Palmaro, le Maire de Monaco et la Municipalité offrirent une exquise réception par laquelle devait se clore la série des manifestations mondaines qui ont jalonné les austères travaux de la Ligue. M<sup>me</sup> et M. Charles Palmaro accueillirent avec grâce les personnalités de la Croix-Rouge et de la Principauté, heureuses de se retrouver ainsi une dernière fois, non point pour des adieux définitifs, mais pour se donner rendez-vous, soit ici, en d'autres occasions, soit en des points proches ou lointains de l'univers où, grâce à la Croix-Rouge, le nom de Monaco sera désormais plus connu et mieux estimé.

Suzanne MALARD.

### Etat des condamnations du Tribunal Correctionnel.

Le Tribunal Correctionnel de Monaco, dans son audience du 3 octobre 1950, a prononcé la condamnation suivante :

M. A.-M., né le 9 juin 1907 à Ocana (Corse), de nationalité française, commerçant, domicilié à Beausoleil : 3 mois de prison pour rébellion, outrages à agents de la force publique, violence à agent de la force publique, infraction à arrêté d'expulsion.

### INSERTIONS LEGALES ET ANNONCES

#### AVIS

La direction du fonds de commerce des « BAR NORMANDIE », « BRASSERIE NORMANDIE », « HOTEL ASTORIA », exploité n° 28, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, confiées par M<sup>me</sup> Nelly-Bettina FERRIER à M. Raphael ANTOINE, ayant pris fin aux termes d'un écrit s.s.p. du 6 octobre 1950, enregistré, les créanciers de M. ANTOINE, s'il en existe, sont priés de produire leurs titres à ladite dame FERRIER, dans le délai de dix jours à compter de la date du présent avis, à peine de conclusion.

## GREFFE GENERAL DE MONACO

## AVIS

Les créanciers de la faillite des Etablissements FRATINI & Co, 19, Galerie Charles III à Monte-Carlo, sont avertis, conformément à l'article 465 du Code de Commerce (Loi n° 218 du 16 mars 1936), que M. Orecchia, syndic, a déposé au Greffe Général, l'état des créances qu'il a eu à vérifier avec l'indication de la décision prise par le Juge Commissaire, sur les propositions faites par lui sur chacune d'elles.

Monaco, le 18 octobre 1950.

*Le Greffier en Chef :*  
PERRIN-JANNÈS.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, notaire

2, rue Colonel Bellando-de-Castro - MONACO

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant acte reçu, le 30 août 1950, par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, M. Robert, Marie, Alfred, Hubert DE HOE, reporter photographe, demeurant n° 10, rue Saige, à Monaco, a acquis de M. Michel, Victor ROULLAND, photographe, demeurant 8, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo, un fonds de commerce de photographe portraitiste, vente d'appareils photographiques, bobines, films, papiers, plaques et tous accessoires concernant la photographie d'amateuse, exploité 8, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, dans les dix jours de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 23 octobre 1950.

*Signé :* J.-C. REY.

Étude de M<sup>e</sup> JEAN-CHARLES REY

Docteur en Droit, Notaire

2, Rue Colonel-Bellando-de-Castro Monaco

## Cession

## de Partie Indivise de Fonds de Commerce

(Deuxième insertion)

Aux termes d'un acte reçu, le 28 novembre 1949 par M<sup>e</sup> Rey, notaire soussigné, M. Gaston, Paul, Dominique CASERA, commerçant, et M<sup>me</sup> Jeanne, Joséphine TAGLIANO, son épouse, demeurant n° 37, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco, ont acquis de M<sup>me</sup> Marie, Ernestine CORE, commerçante, épouse de M. Joseph, Noël, François CASERA, plombier, domiciliés ensemble n° 37, boulevard du Jardin Exotique, à Monaco, le cinquième indivis (les quatre autres cinquièmes restant la propriété de cette dernière), d'un fonds de commerce d'épicerie, comestibles et mercerie, vente au détail et à emporter de bière, limonade, eaux minérales, vins fins, vins ordinaires et liqueurs, exploité Maison Parodi, Chemin de la Turbie, à Monaco-Condamine.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Rey, dans les dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Monaco, le 16 octobre 1950.

*Signé :* J.-C. REY.

Étude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SETTIMO

Docteur en Droit, Notaire.

26, avenue de la Costa, Monte-Carlo

## CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu le 22 juin 1950 par M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, réitéré suivant acte reçu par le même notaire le 11 octobre 1950, M. Jean, Pascal AMBROGGIO, agent immobilier et M<sup>me</sup> Yvonne,

Vincente MASANTE, son épouse, demeurant ensemble à Monte-Carlo, 6, passage Grana, ont vendu à M<sup>me</sup> Théobaldine, Antoinette dite Dina PRIOLA, veuve de M. René, Joseph, François, Antoine VÉLAY, demeurant à Monte-Carlo, 6, rue du Portier, un fonds de commerce de meublé, sis à Monaco, 7, avenue Saint-Laurent.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M<sup>e</sup> Settimo, notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 23 octobre 1950.

Signé : A. SETTIMO.

Étude de M<sup>e</sup> Louis AUREGLIA

Docteur en Droit, Notaire

2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

### SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

### INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DES CUIRS & CHAUSSURES

Société Anonyme Monégasque au Capital de 2.000.000 de francs

Le 23 octobre 1950, il a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifié par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942 sur les sociétés anonymes, les expéditions des actes suivants :

1° Statuts de la société anonyme monégasque dite « SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES CUIRS ET CHAUSSURES » établis suivant acte reçu en brevet par M<sup>e</sup> Aurégliia, notaire à Monaco, le 21 avril 1950, déposés après approbation du Gouvernement aux minutes du même notaire par acte du 4 septembre 1950;

2° Déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le Fondateur suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Aurégliia, notaire à Monaco, le 9 octobre

1950, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par le Fondateur;

3° Délibération de l'Assemblée Générale Constitutive des actionnaires de ladite société, tenue à Monaco le 10 octobre 1950, et dont le procès-verbal a été déposé par acte du même jour au rang des minutes de M<sup>e</sup> Aurégliia, notaire à Monaco.

Monaco, le 23 octobre 1950.

Signé : L. AURÉGLIA.

## BULLETIN

DES

### Oppositions sur les Titres aux porteurs

#### Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 30 septembre 1949. Cinquante actions de la société anonyme monégasque Bourse Internationale du Timbre, portant les numéros 000.942 à 000.991.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 28 décembre 1949. Soixante actions de la société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco portant les numéros 098.548 à 098.602, 099.588, 099.589 et 099.600.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 7 février 1950. Douze obligations de dix livres de la société anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros 5.811, 18.678, à 18.681, 18.687, 44.081 à 44.084, 45.060, 45.850.

Suivant exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco en date du 22 juin 1950. Neuf Bons du Trésor portant les numéros 1.791.720 BTDS 1947, 2.110.668 BTDU 1947, 634.036 BTDT 1947, 00.650.466 BTDT 1947, 02.110.379 BTDU 1947, 02.624.877 BTDU 1948, 02.624.878 BTDU 1948, 03.807.586, BTDU 1948, 03.807.587 BTDU 1948.

#### Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 29 juin 1950. Quatre-vingt-seize actions de la société du Madal portant les numéros 165.915 à 165.920, 14.421 à 14.510, 164.381 à 164.890. Et cent obligations de une livre portant les numéros 101 à 110, 161 à 170, 211 à 220, 251 à 260, 271 à 280, 291 à 300, 311 à 320, 321 à 330, 341 à 350, 381 à 390.

#### Titres frappés de déchéance.

Néant.

**AU GRAND ECHANSON**

Michel LANTERI-MINET, Propriétaire

**GRANDS VINS - CHAMPAGNES****-: LIQUEURS :-**

Sélectionnés par M. F. ROGER, ex-Chef Sommelier  
des Grands Restaurants Parisiens  
- et de l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo

Gros : 7, Rue de la Colle, - MONACO - Tél. 016-62

Détail : 32, Boulevard des Moulins - MONTE-CARLO - Tél. 051-19

Expéditions — Livraison à Domicile — English Spoken

**L'AGENCE MARCHETTI & FILS***Licencié en Droit*Fondée en 1897

est à votre entière disposition pour :

Toutes vos **TRANSACTIONS**  
**COMMERCIALES** et **IMMOBILIÈRES**

20, Rue Caroline - MONACO

Tél. 024.78

LES ÉDITIONS de L'IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO**COLLECTION COMPLÈTE DES PRIX GONCOURT**

PUBLIÉE SOUS L'ÉGIDE DE

**L'ACADÉMIE GONCOURT**

Cette Collection paraît à la cadence de quatre volumes par mois, depuis le 1<sup>er</sup> Mars 1950

Éditée luxueusement sur pur fil crème filigrané du Marais, cette véritable anthologie du roman français depuis le début du siècle jusqu'à nos jours, trouvera sa place chez tous les bibliophiles avertis, car elle est la seule Collection complète à tirage limité et numéroté des PRIX GONCOURT.

Pour tous renseignements, écrire directement à :

IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO, Place de la Visitation  
MONACO-VILLE (Principauté de Monaco)

**LES EDITIONS**

**DE L'IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO**

**RECUEIL  
DES  
LOIS USUELLES  
DE LA  
PRINCIPAUTÉ DE MONACO**

En 3 volumes de 1000 pages environ  
Présentés sous une robuste et élégante reliure mobile  
en trois teintes au choix  
Prix de vente : 15.000 francs, frais de port en sus

Payables :

8.000 francs à la remise du premier volume

**LIVRABLE A LA COMMANDE**

3.500 francs au second

3.500 francs au troisième

dont la livraison est prévue dans le courant de 1950

**Mise à jour périodique début Mai  
et Novembre de chaque année**

**BANCO DI ROMA (FRANCE)**

AGENCE DE MONTE-CARLO

*1, Boulevard Princesse Alice*

Correspondant du BANCO DI ROMA, ITALIA

**SERRURERIE - FERRONNERIE D'ART****François MUSSO***3, Boulevard du Midi -- BEAUSOLEIL**18, Boul. des Moulins -- MONTE-CARLO*

Téléphones : 212-75 - 014-65

**AGENCE MONASTÉROLO  
MONACO***3, Rue Caroline -- Téléphone : 022-46**Ventes - Achats*

GÉRANCE D'IMMEUBLES

**PRÊTS HYPOTHÉCAIRES**

Transactions Immobilières et Commerciales

